



Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO)



ontario.ca/rafeo

Le nouveau RAFEO est là pour vous aider.

Gratuité des frais de scolarité
pour les étudiantes et étudiants admissibles



2017-2018

Besoin d'aide pour payer vos frais de scolarité au collège ou à l'université? Renseignez-vous sur le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO).

Le RAFEO offre aux étudiantes et étudiants l'aide financière dont ils ont besoin, au moment où ils en ont besoin.

À combien aurez-vous droit?

Rendez-vous à ontario.ca/rafeo pour le savoir.

 EnseignementSuperieurON

 @EnsSupON

ontario.ca/rafeo

✓ Qu'est-ce que le RAFEO?

Le RAFEO aide les étudiantes et étudiants à payer leurs études collégiales ou universitaires.

✓ Quelles formes l'aide financière peut-elle prendre?

Le RAFEO offre une combinaison de subventions, de bourses et de prêts.

Bourses et subventions = sommes d'argent que vous n'aurez pas à rembourser.

Prêts = sommes d'argent que vous devez rembourser. Tant que vous poursuivrez vos études à temps plein, vos prêts seront exempts d'intérêts et vous n'aurez rien à rembourser.

✓ À combien ai-je droit?

Le montant de l'aide est calculé en fonction du coût de vos études et de votre situation financière.

Pour une année scolaire ordinaire de deux sessions, un étudiant à temps plein célibataire pourra recevoir un montant pouvant atteindre 13 260 \$ sous forme de bourses et de subventions non remboursables et de prêts, et un étudiant marié ou seul soutien de famille pourra recevoir un montant d'au plus 22 440 \$.

Pour connaître le montant auquel vous avez droit et pour savoir comment faire une demande, visitez ontario.ca/rafeo.

✓ Renseignements complémentaires sur le RAFEO

- ✓ Tous les étudiants peuvent présenter une demande, qu'ils suivent des études à temps plein ou à temps partiel.
- ✓ Au moment de remplir la demande pour les étudiants à temps plein, vous pourrez choisir de ne recevoir que des subventions et des bourses (non remboursables) et de n'obtenir aucun prêt.

✓ Le RAFEO est offert aux étudiants qui sont à la charge de leurs parents, aux étudiants adultes, aux étudiants mariés et aux étudiants ayant des enfants.

✓ Si votre situation change après que vous avez envoyé votre demande, vous pouvez demander la révision de votre dossier.

✓ Comment faire ma demande?

Vous devez suivre TROIS étapes simples la première fois que vous présentez une demande au RAFEO :

1. Commencez par vous inscrire dès aujourd'hui en tant que nouvel utilisateur en vous rendant à l'adresse ontario.ca/rafeo. Un numéro d'accès au RAFEO vous sera attribué, et vous pourrez créer votre profil RAFEO.
2. Au printemps 2017, une fois que vous aurez été accepté dans un collège ou une université, vous pourrez remplir le formulaire de demande RAFEO et rassembler les documents à l'appui de votre demande.
3. Vous pouvez numériser et télécharger les documents exigés, les envoyer par la poste ou les remettre en personne au bureau d'aide financière du collège ou de l'université que vous voulez fréquenter.

✓ Quand dois-je présenter ma demande?

Le formulaire de demande 2017-2018 pour les étudiants à temps plein sera accessible en ligne à l'adresse ontario.ca/rafeo au printemps 2017.

Ne tardez pas à le remplir!

Plus tôt vous présenterez votre demande au RAFEO, plus vite vous saurez si vous y êtes admissible et à combien vous aurez droit.

Nouveau!

Gratuité des frais de scolarité pour les étudiantes et étudiants admissibles

Si votre revenu familial est inférieur à 50 000 \$, vos frais de scolarité sont couverts. Si le revenu de votre famille est supérieur à ce montant, le nouveau RAFEO pourrait quand même vous aider.

Faire des études collégiales ou universitaires devrait dépendre de votre capacité à apprendre, et non à payer.

Le nouveau RAFEO permettra à un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants de faire des études au collège ou à l'université, facilitera le processus de demande et offrira une aide financière à celles et à ceux qui en ont le plus besoin.

Plus de 210 000 étudiants admissibles recevront des bourses et des subventions non remboursables d'un montant supérieur ou égal aux frais de scolarité moyens. Autrement dit, ils bénéficieront de la gratuité des frais de scolarité.

- ✓ Si le nouveau RAFEO était en place aujourd'hui, 230 000 étudiants finiraient leur année scolaire avec une dette moindre.
- ✓ L'aide offerte aux étudiants dont le revenu familial annuel est inférieur à 50 000 \$ couvrira les frais de scolarité moyens.
- ✓ Les étudiants issus de familles à revenu moyen recevront eux aussi des bourses et des subventions plus substantielles du RAFEO.

Pour savoir à combien vous aurez droit, visitez ontario.ca/rafeo.